

Le nom de l'école élémentaire acté

Comme évoqué dans nos colonnes dans le numéro du 19 octobre dernier, le nom de l'école d'Aunay-sur-Odon restera « école élémentaire des Monts d'Aunay ». Lors du conseil municipal du lundi 16 octobre, la maire Christine Salmon s'en était expliqué, argumentant qu'après une rencontre avec le Préfet du Calvados, celui-ci lui avait indiqué de vérifier dans les archives de la commune si une délibération d'un précédent conseil avait entériné un nom (en l'occurrence, George Sand – Jules Verne, du nom des deux bâtiments de l'école), ou pas. Après vérification, cela n'aurait pas été le cas, laissant l'école officiellement « sans nom ».

Au conseil du 13 novembre, l'édile a pu faire la lecture du courrier du Préfet qui lui est parvenu entretemps, lequel confirme ces éléments. **« La dénomination ou changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Néanmoins, cela n'oblige en aucun cas la commune à attribuer un nom à son école. Les recherches effectuées par vos services tendent à démontrer que lors du regroupement des écoles des filles et des garçons, la fusion de leurs noms respectifs n'a fait l'objet d'aucune délibération du conseil municipal. De ce fait, le nom "George Sand – Jules Verne" relevait de l'usage. Dans ces conditions, il vous est possible d'apposer la mention école élémentaire sur la façade du bâtiment dans la mesure où elle correspond bien à la fonction du lieu. »**

N.B.